

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 novembre 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

### Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

### Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI représentée par Julien RAVIER - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nicole BOUILLLOT représentée par Josiane FOINKINOS - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Catherine CHAZEAU représentée par Marc LOPEZ - Alain CHOPIN représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Monique CORDIER - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Karim GHENDOUF représenté par Marc POGGIALE - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Dany LAMY représenté par Sandrine D'ANGIO - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Janine MARY représentée par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Lisette NARDUCCI représentée par Georges GOMEZ - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Grégory PANAGOUDIS représenté par Claudette MOMPRIVE - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Sandra DALBIN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER.

### Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Yann FARINA - Samia GHALI - Bruno GILLES - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Jean-Louis TIXIER - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 13 Novembre 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**VECO 008-381/18/CT**

**■ Attribution de subventions aux structures de l'insertion par l'activité économique dans le domaine des filières liées à la réduction des déchets**  
**DPEATSV 18/16758/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de Territoire Marseille-Provence du 15 mai 2018 a validé le cadre d'intervention financière en faveur des structures de l'insertion par l'activité économique dans le domaine des filières liées à la réduction des déchets référencé VECO 022-195/18/CT.

Le Conseil de Territoire Marseille-Provence a adopté les principes d'intervention pour la sélection des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et les montants financiers proposés sont les suivants :

- localisation des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) : être situé sur le territoire du CT1 ou sur un bassin d'emploi partagé avec un autre CT ;
- public cible : recrutement de personnes suivies par les PLIE du CT ;
- partenariat : mobilisation des services de la Politique de la Ville, de la prévention et le tri des déchets ;
- inscription dans les schémas métropolitains :
  - lien avec l'agenda métropolitain du développement économique.
  - lien avec le schéma en matière d'insertion et d'emploi.

Par son intervention, le Conseil de Territoire Marseille-Provence oriente son soutien vers des opérations spécifiques d'une durée de 12 mois afin de permettre à ces structures de passer un « cap » et d'équilibrer au mieux leurs budgets.

Dans ce contexte, le Conseil de Territoire Marseille-Provence souhaite continuer à s'impliquer dans le financement des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) à hauteur de 100 000 € TTC.

S'agissant des SIAE, il convient de préciser qu'elles se situent dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Leurs activités peuvent s'exercer dans plusieurs secteurs économiques dès lors que les avantages et aides octroyées par l'Etat ne créent pas de distorsion de concurrence et que les emplois ainsi créés ne se substituent pas à des emplois privés ou publics existants. Les biens et services qu'ils produisent peuvent être commercialisés.

En Juin 2018, l'appel à projet a identifié des structures d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) qui renforcent les politiques publiques tant en faveur de l'économie circulaire que de la cohésion sociale et l'emploi-insertion. En annexe, la liste des structures retenues et les montants approuvés.

Telles sont les raisons qui incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

## **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

### **Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l’élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- L’instruction DGEFP n°2014-2 du 5 février 2014 « relative au pilotage des dispositifs de l’insertion par l’activité économique » ;
- La délibération du Conseil de Territoire Marseille Provence n° PGD 001-447/17/CT du 7 février 2017 approuvant le Contrat Objectifs Déchets et Economie Circulaire avec l’ADEME ;
- La délibération VECO 022-195/18/CT du 15 mai 2018 a délibéré l’approbation du cadre d’intervention financière en faveur des structures de l’insertion par l’activité économique dans le domaine des filières liées à la réduction des déchets.

### **OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

### **Entendues les conclusions du rapporteur,**

### **CONSIDERANT**

- Que le Conseil de Territoire Marseille-Provence est compétent pour l’animation des dispositifs en matière d’insertion par l’économique ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille-Provence initie la dynamique Territoire Zéro déchet zéro gaspillage ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille-Provence souhaite accompagner le développement des structures impliquées dans le champ de l’Economie Sociale et Solidaire (ESS).

### **DELIBERE**

#### **Article 1 :**

Sont approuvées les aides pour la réalisation de cinq projets décrits en annexe. Le montant total des subventions allouées s’élève à 100 000 euros TTC.

#### **Article 2 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer les conventions avec les structures retenues dans le cadre de l’appel à projets ainsi que tout document y afférent. Le modèle de convention est ainsi annexé au présent rapport.

**Signé le 13 Novembre 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018**

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits l'Etat Spécial du Territoire Marseille-Provence 2018 :

- Subvention autres personnes de droit privé - Sous-Politique E120 - Nature 65748 - Fonction 65 et Subvention aux entreprises Sous-Politique E120 - Nature 65742 - Fonction 65.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC